



Nous avons un droit de regard sur tous les montants accordés. En cas de doute, nous nous réservons la possibilité de vérifier vos expériences auprès de vos anciens employeurs et de vérifier également les distances parcourues. Du fait même, nous avons le droit de refuser de vous verser un montant. Cette charte salariale peut être modifiée sans avertissement.



ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Durée de 90 minutes et moins (incluant la période du dîner)

- Salaire de base général : 30\$/cours
- Salaire de base pour les cours suivants : 35\$/cours:
 - ★Théâtre ★Cirque ★Danse ★Informatique
 - ★Cheerleading ★Gardiens avertis/secourisme ★Cuisine
- Salaire aide-animateur : 25\$/cours (Votre présence est un rôle de surveillance et de soutien)



ACTIVITÉS SPORADIQUES

Animation en continue de plus d'une heure.

Exemples : activités en classe, journée pédagogique

- 1^{re} heure : Salaire de base
- Heures suivantes :
 - ★Sciences = entre 12\$ et 15\$ / heure
 - ★Activités sportives et culturelles = entre 15\$ et 25\$ de l'heure

★ VOICI QUELQUES CONDITIONS QUI PEUVENT MODIFIER LE SALAIRE ★

MATÉRIEL

- Arts plastiques : + 5\$ / cours
- Éveil artistique : + 5\$ / cours
- Scrapbooking : + 5\$ / cours
- Cuisine : + 10\$ à 20\$ /cours
- Pour toute autre demande particulière, veuillez nous en faire part et nous analyserons le tout selon vos besoins.



EXPÉRIENCE

- 3^e session avec nous : + 5\$ /cours
 - 5 années d'expérience dans la discipline enseignée et/ou en animation : +5\$ /cours
- Expérience = expérience en continue, donc échelonnée sur une année entière, à temps plein ou à temps partiel, et non seulement des camps d'été. Nous nous réservons le droit de demander des preuves de ces expériences.**



DISTANCE À PARCOURIR (aller seulement)

- 🚗 Si + de **25** km = +10\$ / cours
- 🚗 Si + de **45** km = +20\$ / cours

Vous avez un mois après le début de vos activités pour nous aviser. Après, il sera trop tard.

RETARD/ ABSENCE (non justifiés)

- Tous les **retards** de moins de 15 minutes vous engendrent des pénalités. Ainsi, chaque fois que vous avez un retard à votre dossier, nous déduirons un montant de 10 \$ à votre contrat.
- Pour toutes les absences ou pour chaque retard de plus de 15 minutes, vous allez devoir reprendre la séance à vos frais. Exemple :
Si retard : 8 rencontres de prévues à l'horaire : vous allez devoir en faire une 9^e, en guise de compensation et ce à vos frais.
Si absence : 7 rencontres qui vous seront payées et la 8^e à vos frais.

BONUS

- Si vous nous référez un éventuel animateur et que nous prenons la décision de l'engager : + 50\$.
- La personne engagée doit nous fournir minimalement 4 disponibilités/semaine et accepter 2 mandats d'animation afin d'avoir droit à votre bonus.**
- Si vous nous permettez d'entrer dans une école où nous ne sommes pas déjà : + 100\$.
 - À la fin de chaque session, nous choisirons un ou des animateurs émérites. Vous êtes tous éligibles pour ce cadeau particulier afin de vous remercier de votre excellent travail. Pour être admissible, vous devez faire preuve d'une attitude exemplaire et d'un comportement irréprochable (Exemples : 0 retard ou absence injustifiée, plan de cours remis dans les délais, contrat signé, etc.)